



Mairie d'Anvin
258 Rue d'Hesdin
62134 ANVIN
Tél : 03/21/03/56/72
mairie@commune-
anvin.fr

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ANVIN EN DATE DU JEUDI 23 JANVIER 2025

Date de convocation : le Dimanche 19 Janvier 2025

L'An Deux Mil Vingt-Cinq, le Jeudi 23 Janvier 2025 à 19H00 le Conseil Municipal de la Commune d'Anvin, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur OLIVIER André, Maire.

Étaient présents, tous les membres en exercice, à l'exception de :

Absent : PETIT Fredy

Absent excusé : CAYET Bertrand

Le Président ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-17 du Code Général des collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur LECLERCQ Pascal est désigné pour exercer cette fonction.

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire.

Ordre du jour de la séance :

- Nouvelles à partager depuis les vœux
- Avis à donner, suite à l'enquête publique sur le parc Eolien Fontaine Louis
- Echanges sur les problèmes d'érosion et de ruissellement suite à la rencontre avec le service de Ternois Com
- Préparation de la rencontre du 15 Février sur le fleurissement
- Travaux en cours et à venir (école, salle des fêtes, mairie, canalisations rue d'Hesdin...)
- Désignation d'un membre pour la commission de contrôle des listes électorales
- Calendrier
- Infos à se partager

La séance est ouverte, Monsieur le Maire informe le conseil :

Nouvelles à partager depuis les vœux :

Qu'il y a eu une bonne participation aux vœux du Maire. Une réunion « seniors » pour les logements NEXITY aura lieu en Mars.

Suite à l'enquête publique sur le parc Eolien Fontaine Louis :

Suite à l'enquête, les membres du Conseil Municipal doivent donner son avis sur le Parc Eolien Fontaine Louis.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, vote : 6 voix pour, 3 voix contre.

Echanges sur les problèmes d'érosion et de ruissellement :

Problématique de ruissellement en plusieurs endroits du territoire d'Anvin.

- La commune dispose du foncier à la sortie de l'axe de ruissellement, secteur du Bois d'Anvin, une retenue pourrait s'envisager sur le terrain,
- Le second se situe au niveau de la creuse située à l'Est du cimetière communal. Une partie de la creuse est en domaine public, une retenue pourrait y être réalisée afin de tamponner les eaux de ruissellement,
- Le troisième se situe au niveau de la rue du cimetière (à l'ouest du cimetière communal). Les ruissellements se dirigent ensuite vers le Centre de la commune. La municipalité évoque l'intérêt de réaliser un ouvrage de rétention afin de tamponner les eaux de ruissellement au niveau de la parcelle A217.

Des ruissellements agricoles ont plusieurs fois eu lieu sur le secteur de Mazinghem. La topographie du secteur rend son aménagement difficile, seule la mise en place d'hydraulique douce pourrait réduire l'impact des ruissellements.

Des ruissellements ont parfois lieu au niveau de la rue d'Eps, à proximité de la Ternoise. Ces ruissellements se retrouvent sur la chaussée. Afin de résoudre ce problème, des études hydrauliques sont nécessaires.

Préparation de la rencontre du 15 Février sur le fleurissement :

Monsieur le Maire et les élus ont invités les administrés à une réunion pour échanger et étudier la meilleure façon de fleurir la commune.

Travaux en cours et à venir :

- Salle des fêtes : chaudière en panne. En attente de la pièce. Travaux d'isolation du mur au Printemps.
- Ecole : Les volets ont été réparés, et une porte a été changée. Le mur sera refait au Printemps également. Le carrelage de l'escalier entre la Maternelle et la cour, a été enlevé. Une fuite d'eau a eu lieu dans le local derrière l'école.
- Une ouverture de la porte, au secrétariat de la mairie, a été réalisée pour accéder aux pièces à l'arrière.

Désignation d'un membre pour la commission de contrôle des listes électorales :

Madame DELALEAU est d'accord pour remplacer Madame BOUCHARD Nadège

La séance est levée à 20H15.

Ainsi fait et délibéré les an, mois et jours sus-dits,

Publié le Mercredi 29 Janvier 2025

Transmis au contrôle de légalité le Mercredi 29 Janvier 2025

OBSERVATIONS	SIGNATURES	
	Secrétaire de séance	Le Maire
		